

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 13, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI.

CONDITIONS D'ABONNEMENT (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal hebdomadaire pendant un an...  
Abonnement à l'Album mensuel, Littéraire et Musical, pendant un an...  
Aux deux publications réunies pendant un an...  
Tous instituteurs s'abonnent et payent l'année entière, moitié prix que ci-dessus.

FRIX DES ANNONCES.  
Six lignes et au-dessous, première insertion...  
Dix lignes et au-dessous, première insertion...  
Au-dessus de dix lignes, le quart de plus.  
Toutes insertions subséquentes, le quart de plus.  
(Affranchir les lettres.)

Feuilleton de la Revue Canadienne.

## ETUDES HISTORIQUES.

LES HASARDS DE LA SAINT-BARTHELEMY.

—1572—

IV.—LE MASSACRE.

(Suite.)

Parmi cet amas de morts, il y avait pour moi deux vivants, le baron de Pardailhan, qui respirait encore, atteint de plusieurs blessures mortelles, et Jacques de Saverex, qui n'était pas sorti de son évanouissement, quoique à demi étouffé par le poids des cadavres avec lesquels on l'avait confondu. Le manque d'air lui redonna la conscience de son existence, et il revint à lui par degrés, en faisant des efforts prodigieux afin d'écartier le fardeau qui gênait sa respiration : il fit assez heureux pour ramener sa tête à l'air libre et pour dégager un peu sa poitrine. Son ivresse avait sensiblement diminué par l'effet de cette espèce de léthargie qui s'était emparée de tous ses sens et de toutes ses facultés ; il rouvrit les yeux et les referma d'abord avec effroi, en rencontrant que des figures grimées et ensanglantées qu'il prit pour les bizarres créations du sommeil ; mais en rouvrant les yeux une seconde fois et en les tenant bien ouverts, bien fixés sur les objets qui l'entouraient, mais en avançant la main pour les toucher, il s'assura qu'il était éveillé. Le reste des fumées du vin qui obscurcissaient son cerveau fut dissipé subitement. Il ne pouvait toutefois se rendre compte des circonstances qui l'avaient mis au nombre des morts, et il ne s'expliqua pas davantage comment ces morts avaient été entassés à deux pas de lui ; il supposa quelque rixe, quelque duel, et se demanda s'il ne s'était pas battu comme second du sire de Cursen avec les convives du capitaine de Losse : c'était un souvenir vague qui surgissait dans sa mémoire ; mais il reconnut que son épée était encore dans son fourreau et il se rappela que la rencontre convenue devait se faire le lendemain au Pré-aux-Cleres.

Après un premier moment d'hésitation, où ses pensées eurent peine à suivre un cours régulier, il songea sérieusement à se tirer de la mare de sang dans laquelle il était couché ; il fit tant des pieds et des mains qu'il parvint à s'ouvrir un passage à travers les cadavres. Il allait se trouver dégagé tout à fait, lorsqu'il fut arrêté par un bras qui ne pouvait appartenir qu'à un vivant ; en même temps, un soupir et des paroles entrecoupées le convainquirent que tout n'était pas mort dans ce monceau de corps inanimés.

—Holà ! dit-il à voix haute, qui donc geint ici ? Est-il quelqu'un qui vive encore et qui soit en état de venir avec moi ?

—Silence, au nom de Dieu ! lui répondit-on à voix basse ; s'ils vous entendent, ils s'en vont retourner au carnage, et c'en est fait de nous !

—Eh ! qui sont ceux-là, je vous prie, qui retournent pour nous mettre à mal ! demanda Jacques de Saverex en baissant beaucoup la voix.

—Ceux qui nous ont laissés pour morts ! dit la voix qui semblait prête à s'éteindre par suffocation.

—Des voleurs de nuit ! des reîtres ! Sur mon âme ! je ne sais rien de ce qui s'est passé... Je ne suis pas mort ni endormi, n'est-ce pas ?

—N'êtes-vous pas gravement blessé, comme je le suis ?

—Je ne m'en aperçois pas, et blessé ou non, je me sens capable de jouer de l'épée galamment. Mais pourquoi cette terreur ?

—Vous êtes bien malade, si vous n'avez plus nul souvenir de ces horreurs ! Assez tôt et massacrés par les Suisses de la garde du roi, sous les yeux de Sa Majesté et de la reine sa mère !

—Mons les yeux du roi ! s'écria Saverex, qui leva la tête en écoutant le tocsin, les cris, les coups de feu qui se mêlaient dans les airs. Mettez la ville à sac ?

—Ce beau massacre n'a pas commencé pour s'arrêter, et je me console de mourir, en pensant que je ne verrai pas les meurtriers de cette fatale nuit.

—On se bat par les rues ! reprit Saverex qui voulut se mettre debout et qui fut encore retenu par son voisin.

—Ne bougez, mon ami ! sinon, vous êtes mort sans remission ! Mais, vraiment, vous ne fûtes pas même blessé !

—Je le crois maintenant... Le grand diable me baille les étrivières, si je comprends comment je me trouve là !... Vous n'êtes pas du souper, chez le capitaine de Losse ? Vous n'avez point rencontré M. de Cursen ?

—M. de Cursen ? interrompit la voix qui parut se raffermir : où est-il ? A-t-il pu échapper à la boucherie ? A Dieu plaise !

—J'ignore ce qu'il devient, depuis que je l'ai quitté : nous avons souper, bu et joué ensemble, si bien que me fais son frère d'armes.

—Vous ! reprit la voix qui sembla défaillir, tandis que du milieu des morts se dressait une tête toute couverte de sang. Votre nom ?

gourlin, le plus beau joueur de dés et de cartes, le plus triomphant buveur qui soit en cour. Et vous ?

—Bâtard de Gondrin, baron de Pardailhan, gentilhomme de la chambre du roi de Navarre !

—Par la messe ! je ne vous aurais pas reconnu en ce piteux état ! vous le glorieux baron de Pardailhan, favori de monseigneur Henri de Bourbon !

La voix s'était tu, et Saverex attendit en vain une réponse. Cette tête défigurée qui s'était levée devant lui, venait de retomber parmi les morts ; mais il l'a distingué entre toutes au masque de sang qui la couvrait et à l'horrible blessure qui avait fendu le crâne jusqu'aux sourcils. Le baron de Pardailhan gisait sans mouvement, mais son pouls battait toujours et ses mains conservaient un peu de chaleur. Saverex n'hésita pas à lui donner des secours épressés : il l'enleva doucement de ce lit de cadavres et le porta près du bord de l'eau. Là, il lui lava le visage et se servit des lambeaux de sa chemise qu'il déchira pour arrêter le sang de trois blessures dont la moindre était mortelle. Ensuite, Saverex chercha dans son esprit le moyen de compléter sa bonne action en procurant au blessé les soins nécessaires : il ne voyait que le Louvre où l'on pût trouver ces soins que l'humanité ne refuse jamais à quiconque les réclame ; mais Pardailhan lui en avait dit assez pour le mettre en défiance à l'égard de l'accueil qu'on leur ferait au Louvre cette nuit-là : non pas qu'il ajoutât foi aux étranges déclarations de Pardailhan, accusant le roi et les catholiques de trahison et d'assassinat ; il supposa seulement qu'une querelle s'était élevée entre les gentilhommes huguenots et les catholiques, des morts et des blessés étaient restés sur le terrain. Cependant il s'étonnait, il s'effrayait de la situation de Paris : ces oris n'étaient pas des cris de joie, ces coups de feu, des réjouissances publiques, ce tocsin, une sonnerie de fête. Que se passait-il donc d'extraordinaire, de terrible ! Il ne pouvait s'empêcher de craindre une grande catastrophe.

Pardailhan n'avait pas repris ses sens. Saverex l'interrogeait en vain, dans l'espoir d'obtenir des renseignements plus explicites, lorsqu'une troupe d'hommes armés et de populace descend du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois vers la Seine, avec de torches, en vociférant. Saverex ne balance pas à marcher droit à eux, après avoir tiré son épée. Ce sont des soldats qui triment par les pieds un corps sans tête, souillé de fange et de sang ; un hideux cortège de misérables en haillons s'agit et se presse autour de ces restes méconnaissables que chacun veut contempler et outrager à son tour.

—Au gibet l'amiral ! crient ces forcenés. — Allons le pendre à Montfaucon ! Il sera mieux fêté au pilori des Halles ! — Oh ? le méchant païen ! — Mort aux huguenots ! — Pas de trêve, pas de remission ! — Tuons ! tuons ! — Mort à la tête, mort le venin ! — C'est donc là ce grand ennemi de la messe ! — Brûlons sa charogne hérétique !

—Salaboz, est-ce pas vous qui avez fait cette belle expédition ? demanda Saverex, apercevant ce capitaine qui avait beaucoup à faire pour défendre le corps qu'on voulait lui arracher. L'amiral est-il bien mort ?

—Quo vous en semble ? reprit Salaboz en se retournant d'un air menaçant vers l'inconnu qui l'avait interpellé par son nom.

—Ca, qui est-tu ! dit à Saverex un des plus exaltés de la bande, en lui présentant la pointe d'une dague. Crie : Fête la messe ! sinon, au diable, ton patron !

—Ah ! c'est vous, monsieur de Saverex ! s'écria Salaboz courant à lui et le dégageant des mains de ses adversaires qu'il n'eût pas écartés aisément à coup d'épée.

—Si je comprends rien à ce qui se passe, je veux être condamné à ne boire que de l'eau et à ne toucher une once de cartes ni dés !

—Vous avez pourtant noblement fait votre devoir ? dit Salaboz qui le voyait tout couvert de sang : combien en avez-vous tué déjà ?

—J'en ferai un jour le compte pour vous l'apprendre... Mais qui sont ceux qu'il faut tuer ?

—Tous ceux qui sont huguenots avoués ou cachés, tous ceux qui ont en haine le pape, le roi et le duc de Guise, tous ceux enfin qui vous paraissent bons à occire !

—Vrai Dieu ! capitaine Salaboz, mais je ne me pique pas d'être si fervent catholique et je vous laisse la meilleure part de cette terreur !

Jacques de Saverex, indigné et attristé de ces excès de fanatisme religieux auxquels il ne se sentait pas capable de s'associer, tourna le dos à Salaboz et regagna lentement le bord de la rivière où il avait laissé Pardailhan sans connaissance. Saverex avait jusqu'alors partagé les passions hostiles des catholiques à l'égard des protestants, non par raisonnement et par conviction, mais par habitude ; car il était à peine suffisamment chrétien, au baptême près. Il aurait pu, cette nuit-là, dans toute autre situation d'esprit, suivre sans réflexion l'exemple de ses compagnons ordinaires de jeu et de débauche, croire à la justice de ce massacre général des huguenots ou du moins l'autoriser par des raisons di-

vinos et humaines, se mêler avec un aveugle emportement à l'exécution de ce vaste complot et se plaire comme Salaboz à répandre un sang maudit. Les circonstances, au contraire, dans lesquelles il venait de se trouver, avaient réagi fortement sur sa manière de voir et de sentir, à tel point que la cause des huguenots lui parut alors la plus juste, et qu'il sympathisa dès ce moment avec elle. La générosité et la franchise de son caractère le prédisposaient d'ailleurs à ce revirement d'opinion, en présence d'une trahison aussi lâche que criminelle : il aurait compris une lutte finale entre les deux partis qui divisaient la France, et dans ce cas il n'eût pas songé à quitter son drapeau, ni même à examiner de quel côté était le bon droit ; mais il aurait voulu que cette lutte se fit au grand jour, avec partage égal de terrain et de soleil, comme un duel à mort réglé par les lois de la chevalerie. Il se promit donc de rester neutre et de ne pas tremper dans l'odieuse perfidie des égorgeurs.

Ce fut sous l'influence de ces impressions, qu'il retourna auprès du baron de Pardailhan : il ne le connaissait que pour l'avoir vu jouer à la paume et au mail, quoique l'avoir entendu vanter comme un brave et digne gentilhomme ; il se souvenait surtout, ainsi qu'on se souvient d'un rêve, de cette belle dame qui, la nuit même, était venue, à cheval, suivie d'un valet, et qui avait prononcé le nom de Pardailhan. Ces motifs n'eussent peut-être pas suffi pour déterminer Saverex à s'attacher à la fortune de ce capitaine huguenot, qu'il avait rencontré demi-mort gisant auprès de lui ; mais la conformité de leur sort pendant cette nuit sanglante, lui semblait un lien qu'il ne devait pas rompre : aussi bien, Pardailhan était-il dans un état à ne pas permettre qu'on l'abandonnât sans inhumanité. Pardailhan ne fit aucun mouvement et ne rouvrit pas les yeux, lorsque Saverex se pencha vers lui ; mais il respirait encore et le sang ne coulait plus de ses blessures.

—Eh ! monsieur de Pardailhan ! lui cria dans l'oreille Jacques de Saverex : il ne fait pas bon ici pour vous... Ne sauriez-vous pas marcher en vous aidant de mon bras ?

—Vous êtes catholique ? reprit Pardailhan, avec un accent de douloureuse résignation : tuez-moi ici plutôt qu'ailleurs, je vous prie !

—Vous tuez ? Bon ! pourquoi vous tuez-je ? reprit Saverex offensé de ce soupçon qu'il n'avait pas mérité l'empêchement plutôt qu'on ne vous tuât !

—Vous n'êtes donc pas catholique ? ce n'est donc point vous qui parliez tout à l'heure aux meurtriers ?

—Je ne puis et ne veux être catholique ni huguenot ; je suis gentilhomme, et à ce titre je vous dois assistance et protection, puisque vous êtes gentilhomme.

—Voilà un beau et fier langage, dit Pardailhan en lui tendant la main : je vous prie désormais de me tenir pour votre frère et ami.

Soit ! répliqua Saverex en acceptant la main qui lui était offerte. Il s'agit de vous tirer de là et de vous mettre en lieu sûr.

—Si je pouvais seulement passer la rivière et me rendre au faubourg Saint-Germain, avant que je meurs !

—Vous ne mourrez pas, si vous voulez être mon frère et mon ami ! Avez-vous par la force de vous mettre, jucher sur mes épaules, ce pendant que je nagerai ?

—Ce serait vous noyer avec moi ! Ecoutez : mieux vaut me laisser à cette place jusqu'à ce qu'on puisse me prendre en bateau, mort ou vif... Mais vous, qui avez si bonne envie de me servir, vous ferez plus que me sauver la vie : vous passerez la rivière à la nage et irez au faubourg, à l'hôtel de Genouillac, près la porte Bussey...

—Imaginez que j'y suis déjà et dites ce que j'y dois faire ? Cordieu ! voici des gens qui se sauvent de toutes parts en nageant...

—Pointez toutefois cette écharpe, pour témoigner que vous venez en mon nom ; or, l'ayant remise aux mains de demoiselle Anne de Cursen...

—Anne de Cursen ! s'écria Saverex avec une émotion indéfinissable : est-elle parente du jeune sire de Cursen ?

—Oui vraiment, c'est sa propre sœur, et n'était cette malheureuse nuit, je l'aurais épousée demain...

Jacques de Saverex n'en écouta pas d'avantage, et sans communiquer son projet au baron de Pardailhan, il se jeta dans l'eau, tout habillé, nagea vigoureusement vers l'autre rive et atteignit la barque du passeur, amarré à un pieu ; se jeter dedans, détacher l'amarre, s'emparer des rames, tout cela se fit en quelques secondes, malgré les cris du passeur qui était sorti de sa cabane. Au bout de dix minutes d'absence, Saverex était de retour sur le bord de l'eau qu'il enlevait dans ses bras et qu'il transportait dans la barque. Il se mit à ramer avec ardeur.

—Ah ! quel noble cœur vous êtes ! murmura Pardailhan : moi, qui vous accusais de m'avoir abandonné !

—Vous abandonner ! reprit Saverex avec étonnement : ne vous ai-je pas dit que j'étais le frère d'armes de votre futur beau-frère, Yves de Cursen ?

(A continuer.)

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

—M. le duc de Nemours ne quittera Paris pour se rendre dans les Basses-Pyrénées que dans les derniers jours du mois, après avoir assisté à une fête militaire qui doit avoir lieu prochainement au Champ-de-Mars sous son patronage spécial. Il s'agit d'une course fournie par quarante cavaliers choisis dans les deux régiments de lanciers et de hussards qui tiennent garnison à Paris. Les concurrents auraient à parcourir deux fois, avec l'armement et le harnachement complet de campagne, la vaste carrière du Champ-de-Mars, en franchissant un certain nombre de fossés et de barrières.

—La classe des gentilshommes du service intérieur du palais de la reine d'Espagne vient d'être supprimée. Sa Majesté les regardant comme inutiles ; ils étaient au nombre de treize et touchaient 30,000 réaux (7,500 fr.) chacun ; c'est une économie annuelle de 390,000 réaux pour la liste civile d'Espagne.

—On écrit d'Odesse (Russie), le 4 juin : "M. le conseiller d'Etat Erlmann, professeur de géologie à l'Université impériale de Dorpat, qui en ce moment voyage dans le midi de la Russie, vient de découvrir dans un terrain situé dans les environs septentrionaux d'Odesse beaucoup de squelettes et d'ossements fossiles d'animaux, tous de dimensions énormes."

Les squelettes sont au nombre de 83, savoir : 6 d'éléphants, 1 de rhinocéros, 2 d'individus de l'espèce bovine, 4 de cerfs, 1 d'antilope, 61 d'ours, 2 d'hyènes, 2 de chiens, 3 de chats, et 1 d'un animal ruinant inconnu. Ces squelettes ainsi que les ossements se trouvaient immédiatement au-dessous d'une épaisse couche calcaire. La découverte faite par M. Erlmann est d'autant plus remarquable, que jusqu'à présent on n'a trouvé en Russie que peu ou point de débris du règne animal antédiluvien.

—La place de Marseille est fort émue par les embarras qu'éprouve une forte maison de cette ville, celle de M. le marquis de Forbin-Janson, qui a été forcée de suspendre ses paiements. Le Sud avait parlé d'abord d'un passif de 12 millions ; il dit aujourd'hui que ce chiffre n'a pas des proportions aussi grandes qu'on l'avait annoncé d'abord, mais qu'il a cependant une importance telle, que cette place n'en a pas vu de pareil depuis longtemps.

ITALIE.—On écrit de Bologne, 17 juin : "Par un *proprio-motu* en date du 12, le pape a institué un conseil des ministres. Ce conseil se compose de trois cardinaux et de quatre prélats, savoir : un cardinal secrétaire d'Etat, président du conseil et chargé des départements de l'intérieur et de l'extérieur ; un cardinal camerlingue ayant le département du commerce et de l'agriculture ; un cardinal chargé du ministère des travaux publics ; un prélat ministre de la justice ; un prélat ministre de Rome et ministre de la police ; un prélat ministre des finances ; enfin, un prélat ministre de la guerre. Toutes les affaires publiques seront discutées dans ce conseil, qui s'assemblera sous la présidence du secrétaire d'Etat, toutes les fois que le pape ne le présidera pas lui-même. Il y aura semaine ordinaire du conseil une fois par semaine."

Le *proprio-motu* interdit la confusion des fonctions administratives et des fonctions judiciaires et s'applique à classer dans un meilleur ordre les attributions ministérielles, mais il n'admet, comme on voit, aucun élément laïque dans les religions supérieures du gouvernement. Les Romagnols avaient nourri d'autres espérances que nous n'avons point partagées, car jamais on n'a donné une réponse complètement satisfaisante à cette question : Si Pie IX enlève les fonctions administratives à son peuple de *Monsignor*, comment le fera-t-il vivre ?

UNE RÉPLIQUE ET UNE NAÏVETÉ.—Dimanche dernier, une jeune fille se rendait au pèché d'une congrégation à laquelle elle est récemment affiliée. Sur son chemin, elle rencontra le ministre dont elle avait abandonné les dogmes et celui-ci lui jeta en passant la formule peu évangélique de : "Bonjour, fille du démon.—Merci, mon père," répondit la brebis égarée avec autant de malice que de respect.

Ceci nous remet en mémoire un trait tout différent. Une pauvre veuve, se hissant aller un soir au cours de ses souvenirs, racontait à un voisin combien son défunt mari aimait un bon feu, et quel plaisir il éprouvait à le tisonner, à l'arranger à sa guise. "Pauvre cher homme, ajouta-t-elle par forme de péroraison, en essayant une larme, j'espère qu'au moins, dans l'enfer où il est allé, il trouvera un bon feu."

Les registres des naissances et décès pour la semaine finissant le 26 juin portent le nombre des naissances à 1355, celui des morts à 921. La population de Londres, relevée en 1841, était de 1,493,211 habitants : il est certain que depuis cette époque elle a dû augmenter. Londres est formé de 5 districts qui comprennent plusieurs petites villes et communes tout à fait distinctes, mais qui, à la vérité, touchent à la métropole. La surface entière de cette agglomération est de 115 milles carrés, cinq dixièmes.

## MODES DE PARIS.—1er juillet, 1847.

La mousseline, la tarlatane, l'organdi la grande en un mot les tissus diaphanes sont d'un emploi charmant pour les robes du soir : c'est en ce cas que les manches peuvent varier à l'infini ; on en fait de très larges, peu longues, agrafées dans la saignée et encadrées de riches dentelles. Les robes formées de taffetas, de gros de Naples, ont assez volontiers les manches ouvertes à la sévillane ; c'est gracieux, elles laissent voir et bouillonnent par conséquent des sous-manche de tulle ou de mousseline.

Pour la campagne, pour le voyage, le spacieux *pardessus regina* en taffetas couleur nankin, est très demandé ; pour mise du matin ou négligé, il s'harmonise bien avec les robes de gros de Naples, brodées ou de toile de Canton, également brodées au passé avec une sorte de soutache façonnée, à l'aide de laquelle on parvient à imiter les dispositions des broderies et des points du seizième siècle.

Les chapeaux, les capotes surtout ont la passe moyenne, mais le havot plus spacieux qu'il y a deux mois ; on est parvenu à travailler le crin et la paille avec tant d'art et de légèreté que toutes les dames ont adopté ces fraîches coiffures qui, étant à jour pour la plupart, admettent des aérés transparents.

Le 9 de ce mois, un chanoine prêchait dans la cathédrale de Valence (Espagne) ; il interrompit tout-à-coup son discours en disant : Messieurs, je ne puis continuer. Il tomba en même temps dans sa chaire, et lorsqu'on le releva, ce n'était plus qu'un cadavre.

L'Evening Post d'Edimbourg, Ecosse, nous apprend que la célèbre chanteuse Jenny Lind, a consenti à se rendre en cette ville et à y donner deux concerts, moyennant la jolie somme de £1000 stg.

Le Prince Albert a été installé au commencement de juillet chancelier de l'Université de Cambridge en présence de la reine et avec beaucoup de pompe.

La reine d'Espagne apprend à conduire six chevaux à la fois.

Il vient de s'établir à Hambourg un journal hebdomadaire, pour propager la doctrine de la liberté des échanges.

Le Gouvernement Suédois vient de décréter l'admission sans droits des grains étrangers sur son territoire.

La reine Victoria a accordé une pension de £300 par année au révérend T. Mathieu l'évêque de la tempérance en Irlande.

—La reine vient d'ordonner la publication de lettres patentes sous le grand sceau nommant chevaliers du royaume de la Grande-Bretagne et d'Irlande, James comte d'Elgin et de Kincardine et John comte de Stair.

—Durant la dernière semaine de juin, il est arrivé à Londres 192 vaisseaux chargés de grains et de provisions étrangères.

—Entre le 25 mai et le 4 juin 1847 vaisseaux ont passé le détroit de Gibraltar chargés de grains, venant de la Méditerranée.

—Une épidémie grave règne en ce moment à Londres.

—Le négrier brésilien *Tres Amigos*, de 415 tonneaux a été capturé par le sloop à vapeur anglais *Devastation*. Après une chasse de 5 heures et demie, le navire brésilien se jeta à la côte près la rivière de Lagos, lat. N. 6. 20, long. E. 3. 10 et une partie de l'équipage s'échappa dans les chaloupes ; dix hommes trouvés à bord ont été faits prisonniers. Le *Tres Amigos* avait fait plusieurs fois la traite et à son dernier voyage, il n'était qu'à Bahia 1,400 esclaves. Le *Devastation* s'est aussi emparé d'un négrier américain, son pavillon brésilien, a destination de Rio avec 520 nègres.

La marine française.—L'inscription maritime de la France qui en 1837 ne comptait que 92, mille 930 gens de mer s'élevait en 1846 au chiffre de 112,235, et en 1847, à 118,403. Ce dernier nombre est composé de 11,289 capitaine, maîtres et pilotes ; 5,440 officiers marins ; 61,507 matelots ; 23,373 novices, 16,794 mousses. On compte en outre, en 1847 : 11 mille 238 ouvriers, et 1,931 apprentis.

La composition de la flotte prévue pour 1848 est de 6 vaisseaux de ligne, 9 frégates, 22 corvettes, 30 bricks et avisos, 29 bâtiments légers, 24 transports, en tout 120 bâtiments à voile qui, avec 66 bâtiments à vapeur d'une force de 14 mille 570 chevaux, donne un chiffre total de 186 bâtiments armés.

Il y a en outre 4 vaisseaux, 4 frégates, 4 corvettes en commission de rade, et 18 bâtiments, et 4 frégates en commission de port.

Ensemble général : 216 bâtiments montés par 29,998 marins.

Les commandes faites ou à faire à l'industrie, en 1847, sont : 13 bâtiments en fer, destinés à des appareils représentant 2,780 chevaux de force ; 12 bâtiments en bois et en fer, corvettes-avisos, bricks-avisos et transports ; 24 appareils à vapeur de 120 à 700 chevaux ; représentant dans leur ensemble 7,470 chevaux.

—La fièvre typhoïde désolait les environs de Nancy ; on cite le village de Maxéville, où dix

familles entières ont été frappées, et en peu de jours ont perdu plusieurs de leurs membres.

—Un jeune ouvrier de Saint-Pol vient de se donner la mort, le lendemain même de son mariage, sans qu'aucun motif puisse être assigné à cet acte de désespoir.

—Mercredi dernier, à sept heures du soir, une jeune fille de seize à dix-huit ans, assez proprement vêtue, franchit le parapet du petit pont de la Cité et se précipita dans la Seine.

Depuis quelque temps, plusieurs vols assez considérables étaient commis dans les principaux magasins de nouveautés; la surveillance la plus active avait été organisée pour arriver à la découverte des malfaiteurs, et l'on apprit bientôt que ces détournements étaient faits le plus souvent par des femmes, des lingères, des couturières, qui fréquentaient habituellement les magasins, et qui profitaient de la confiance qu'on avait en elles pour enlever quelques pièces d'étoffes laissées sur les comptoirs.

Ces vols, répétés fréquemment, inquiétaient donc au plus haut point les chefs des établissements qui en étaient victimes, lorsqu'on parvint à découvrir les coupables. C'étaient quatre jeunes filles, lingères ou couturières, et un commis. Ces cinq personnes avaient formé une petite association ayant pour but l'enlèvement des étoffes; une fois le vol commis, ils portaient les étoffes soustraites chez une receleuse, qui les leur achetait à bas prix et qui poussait au mal ces pauvres jeunes gens, en leur procurant les moyens faciles d'écouler le produit de leur larcin.

Ce rôle de receleuse était joué par une bijoutière, au domicile de laquelle on a découvert quarante-cinq pièces d'étoffes.

ALGERIE.—On écrit d'Alger, le 15 juin: «M. le prince de Joinville est revenu avant-hier de son excursion dans la province de Titteri. Les principaux chefs indigènes de la province d'Alger et de Titteri ont été reçus aujourd'hui, à bord du Saurerin, par M. le prince de Joinville. En remerciement de la brillante réception que ces chefs lui ont faite dans sa tournée, le prince leur a donné de riches présents et leur a offert le spectacle d'un brulo-bus de combat. Les batteries du vaisseau-amar ont tonné pendant quelques minutes, à la grande admiration des visiteurs indigènes, et de la population algérienne, qui avait couvert les terrasses au bruit de la première détonation.»

—On lit dans l'Echo d'Oran du 4 juin: «M. le général d'Arbouville a fait sa jonction avec la colonne de Nemours, le 31 mai, près du marabout de Sidi-Brahim. Le 1er juin, il s'est porté au centre des Mzirah-Tata et Fouaga. On assurait que ces deux tribus se préparaient à remplir les conditions que le général leur a fixées relativement au paiement de l'amende qui leur a été imposée à la suite de la révolte de 1847. La déira d'Abd-el-Kader s'est rapprochée depuis quelques jours de la Malouia afin de se procurer de nouveaux pâturages; elle est établie en ce moment sur l'amed Zorzor, petit affluent de la rive gauche de la Malouia, non loin de Zaion. Des bruits couraient touchant une entrevue que l'émir aurait eue, avant de quitter Azefel, avec les chefs des Haggades et de plusieurs autres tribus marocaines. On ignorait du reste les résultats de cette entrevue. Quoi qu'il en soit, des cavaliers de l'émir continuent de parcourir les marchés, annonçant que la paix va être conclue et que la France donne à leur maître un commandement important. La colonne de M. le général Pellissier est rentrée dernièrement à Mostaganem, après une excursion toute pacifique dans le pays des Ftittas. La colonne de M. le général Renault ne tardera pas non plus à rentrer à Mascara. La situation politique de la province entière continue d'être des plus satisfaisantes.»

—On se rappelle qu'il a été annoncé que Bou-Maza devait être incessamment renvoyé en Afrique, où le commandement d'un corps indigène, sous les ordres du général Jusuf, lui serait confié. Un journal qui affirme tenir de bonne source que le projet va recevoir une prompt exécution, qualifie durement cette mesure, et ajoute ces lignes à la biographie du chef arabe; «Je diminue un peu le prestige et l'intérêt qui s'attachent au nom de cet aventurier. N'est-ce pas lui, dit-il, qui a fait couper par morceaux une petite fille de sept ans, trouvée dans une tente par les Arabes, à l'attaque du camp des Gouges? N'est-ce pas lui qui a fait brûler vifs 11 malheureux soldats, tombés entre les mains des Kabyles à l'affaire des Ouled-Jounès? N'est-ce pas lui qui fit dépecer le corps mutilé de M. Béatrix, chef du bureau arabe de Tenez, afin que ces tristes débris, promenant le montagnon en montagne, ranimassent l'ardeur des révoltés? N'est-ce pas lui qui a fait assassiner par trahison Hadji-el-Hamed et Si-Mohamed, nos deux meilleurs serviteurs, victimes de leur dévouement à notre cause? Les officiers français qui servent dans les corps indigènes seront-ils bien fiers d'obéir à cet homme qui, après avoir séduit par de misérables jon-

gleries l'esprit superstitieux des Arabes, n'a déployé dans sa carrière militaire que l'astuce et la perfidie d'un chef de brigands?»

SUISSE.—Le nouveau conseil d'état de Genève a prêté le serment voulu par la constitution devant le grand conseil.

—Dans sa dernière session, le grand conseil du canton de Berne a discuté et adopté un nouveau code de procédure civile qui remplace, entre autres, la procédure écrite par les débats oraux. L'innovation la plus importante de ce code est celle qui étend la publicité des audiences jusqu'à la délibération et au vote. Cette extension de la publicité, qui a été repoussée par l'Assemblée constituante, a été consacrée à une très-forte majorité. Ainsi, le canton de Berne sera probablement le premier état en Europe où les juges seront tenus de délibérer et de donner leurs votes en présence du public. Ce code de procédure sera en vigueur le 1er octobre prochain.

TOSCANE.—Le 9 juin, une députation composée de 20 personnes, parmi lesquelles on comptait 3 nobles toscans, 3 avocats, 3 médecins, 3 artistes, 3 artisans, et présidée par le gonfalonier de la ville, fut admise en présence du grand-duc pour lui offrir l'expression de la gratitude publique. Le grand-duc répondit dans les termes suivants: «Je reçois avec plaisir la députation qui vient d'exprimer la reconnaissance de mon peuple. Tous les hommes sont sujets à l'erreur, et moi peut-être plus qu'un autre; mais mes intentions ont toujours été dirigées vers le bien du pays. Les réformes que je m'efforce d'introduire étaient depuis longtemps l'objet de mes pensées. J'espère arriver à leur entier accomplissement avec le concours des citoyens. Pappui de l'opinion publique. Je tien très-franchement mes promesses. Que la députation reçoive mes vœux comme une profession de foi sincère et loyale.» Ces paroles d'un prince non constitutionnel, d'un prince dont on n'a jamais mis en doute la bonté foi et la droiture, ont excité le plus vif enthousiasme dans toutes les classes des citoyens.

—Le 15 juin, jurs anniversaire de la bataille de Marengo, une statue colossale de Napoléon a été inaugurée sur le champ témoin de la victoire de notre armée d'Italie. Cette généreuse pensée est due à M. Jean-Antoine Delavoy, l'Alexandrie. Admirateur passionné de l'empereur, autant qu'ardent patriote, M. Delavoy conçut depuis plusieurs années le projet d'élever un monument sur le célèbre champ de bataille, autant pour éterniser ce glorieux souvenir que pour célébrer ce jour où l'Italie des armées autrichiennes. Après s'être rendu propriétaire du champ de Marengo, il fit restaurer le champ où Napoléon s'était reposé et avait écrit à l'empereur d'Autriche. Là ont été réunis avec le plus grand soin les débris d'armures et autres retrouvés sur le lieu du combat, qui ont été déposés en trophées et y sont l'objet d'un culte particulier. Un riche et gracieux jardin entoure la modeste habitation immortalisée par nos armes. La statue, exécutée par un des plus habiles artistes de l'Italie, a été placée sur un site qui domine le champ de bataille, en face de la route qui conduit de Turin à Gènes. Des fêtes et des réjouissances publiques ont eu lieu avec l'autorisation du gouvernement sarde.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 27 JUILLET, 1847.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE. DEBATS. Bill des Municipalités.

Mardi, 20 juillet.

M. Badgley fait motion que le bill soit lu pour la seconde fois. M. Chauveau propose en amendement que le bill ne soit lu que dans six mois. M. Chauveau fait un long discours à l'appui de son amendement. En voici la substance:

Je m'oppose à cette mesure, parce que je suis opposé à ce changement continué des lois qui nous régissent. En moins de quelques années il y a eu quatre lois d'écoles, et trois de municipalités. La loi municipale a pour but de changer les mœurs et les institutions du peuple, au moyen d'une nouvelle division du pays. Ce système défectueux a été changé plus d'une fois, mais enfin on en est revenu au système basé sur une division territoriale, convenable au peuple, celle des paroisses et townships. On a trouvé qu'il était impossible de changer en quelques années les habitudes de toute une population. Ne sait-on pas qu'en France, on n'a pu par la force de la loi, réussir à changer les poids et mesures; cependant c'était à une époque où tout était bouleversé. Les changements n'ont pas encore eu lieu, et déjà on voudrait faire disparaître les mœurs, les lois et les coutumes du peuple. On veut changer la division actuelle du territoire par paroisses et adopter une division par comtés. Sur quoi est basé ce nouveau plan? Sur le principe qu'une grande division est préférable à une petite, et avec l'idée que l'on pourra faire des chefs-lieux où il n'en a jamais existé. L'expérience a-t-elle fourni quelques arguments pour changer la loi actuelle? Une expérience de deux années!... quelle expérience! tout le monde civilisé doit être d'une pareille idée. Mais on dit que la loi actuelle ne peut fonctionner dans quelques endroits, et je

no vois aucune raison pour croire qu'elle ne fonctionnera pas dans d'autres demain. On a législaté sur ce sujet d'une manière trop hâtive et trop inconsidérée. On a devancé la marche des événements. Comment la chambre a-t-elle passé la dernière loi des municipalités? Par la vapeur et à la fin d'une session. Je crois que le membre pour Missisquoi a beaucoup travaillé, et qu'il mérite des remerciements pour avoir introduit ce bill, mais il n'a pas eu beaucoup de temps, il fallait beaucoup plus de réflexion, pour préparer cette mesure. Comment sait-on si l'organisation qu'on nous propose sera meilleure que celle qui existe actuellement? Je dirai aussi qu'il est beaucoup plus dangereux qu'on ne l'imagine de changer des choses que l'on a essayées pendant si peu de temps, pendant une seule année. Il y a des officiers qui ont été nommés en vertu de cette loi, il y a des certioraris actuellement pendans devant des tribunaux supérieurs, tout sera mis dans la confusion par le changement que l'on propose. Mais ce n'est pas tout; changer la loi tous les deux ans, c'est certainement le moyen de faire naître plus de certioraris qu'il n'y en a eu jusqu'aujourd'hui. J'en appelle à l'honorable membre pour Vaudreuil, je lui demanderai de nous dire dans quels détails la loi actuelle ne fonctionne pas. Cette loi ne devrait pas être changée maintenant, en d'autres, pour la raison qu'elle fixe le temps pour l'élection des officiers au mois de juillet. Or, que pensera-t-on de la chambre, si immédiatement après ces élections, elle change la loi, et rend ainsi les élections inutiles? Jean-Baptiste pourra bien se croiser les bras, lorsqu'il sera requis d'agir sous la nouvelle loi, et dire: «attendons jusqu'à l'année prochaine, nous en aurons une nouvelle.» La loi des écoles proposées. Ne serait-il pas mieux de tâcher de faire fonctionner la loi existante? Qu'un système soit mauvais tant que vous voudrez, il vaut mieux le laisser mettre en pratique pendant quelque temps, et en surveiller l'administration, que de se hâter de lui en substituer un nouveau. Au lieu d'agir ainsi, la chambre législative, fait et défait des lois et n'opère aucun bien.

M. Berthelot dit que l'organisation originale des institutions municipales du pays fut par paroisses. C'était les paroisses qui repaierent leurs chemins, et qui faisaient tout ce qui avait rapport à la régie de leurs localités. De cette manière, tout allait bien. Ensuite, on a voulu réunir plusieurs paroisses en une seule municipalité. Cette loi ne put fonctionner, et au bout de quelques années, on trouva qu'il était impossible de réussir à faire agir plusieurs paroisses ensemble. La voix unanime de la législature déclara alors que cette loi ne pouvait continuer à exister. Je demande à l'hon. procureur-général quel bien il espère retirer de cette nouvelle organisation par comtés? L'organisation par paroisses a existé depuis l'établissement du pays. L'habitude est une seconde nature, et la chose la plus difficile dans le progrès de la civilisation c'est d'habituer un peuple à s'acquiescer de ses devoirs.

M. Laurin dit qu'il avait présenté pendant le cours de la session plusieurs pétitions contre la loi actuelle et entre autres, une des habitans du comté de l'Outaoua, représenté par l'auteur même de cette loi. Il était en faveur du principe du bill, mais opposé à quelques-uns de ses détails. Avec une administration active, il pensait que l'introduction du nouveau principe pourrait faire beaucoup de bien. Il était aussi d'opinion que la loi actuelle avait été en force assez longtemps pour montrer son manque d'efficacité.

M. Hale fit remarquer que si on laissait expirer la loi actuelle sans en faire une nouvelle, le pays serait obligé de revenir à la célèbre ordonnance des municipalités.

M. LA FONTAINE.—M. le président.—J'ai pendant les deux dernières sessions inutilement opposé le principe et les détails de ce bill, comme inapplicables à l'état isolé de nos campagnes. En secondant la motion de mon ami, le représentant du comté de Québec, qui vient d'en signaler les absurdités de la manière la plus habile, c'est protester encore une fois contre la passion d'une loi que la plupart des membres de cette chambre paraissent désirer; mais je ne puis pas taire qu'à ma connaissance, dans mon comté et bien d'autres comtés, elle n'a jamais bien opéré, soit par district ou paroisse, et elle n'opérera pas mieux par comté. Elle a eu l'effet d'exciter beaucoup d'agitation, soit dans l'un ou l'autre cas. Beaucoup de procès dans l'intérêt de messieurs les avocats, mais rien dans l'intérêt de la chose publique; tout au contraire, les chemins qui étaient bien entretenus sous le contrôle des différens grands-voyers de districts sont maintenant impraticables presque partout. Aucune amélioration n'ont été faites en vertu de cette loi dans nos campagnes, mais bien des vexations par l'influence des gros marchands et entre les petits. Ceux qui prêchent contre la taxe des écoles, font taxer le petit commerce ambulancier de nos campagnes. Cette loi qui tire son origine de l'union des deux provinces, en un mot, porte le même fruit, c'est-à-dire la discorde dans tous les rangs de la société. Dans les villes, des dettes énormes, dans les campagnes des procès. Il n'y a rien de plus dangereux de plus absurde que de changer les lois d'un pays auxquelles les gens sont accoutumés, pour les remplacer de session en session comme nous le faisons par des lois d'expérience, par des lois éphémères à moitié mariées, pleines de lacunes qui les rendent inexécutables. C'est avec juste raison que les gens, par la force de leur bon sens, nous accusant de ne pas savoir ce que nous faisons, en autant que cette chambre se trouve en grande partie composée d'hommes de loi, et sur qui devrait essentiellement peser, je dois le dire, la responsabilité de ces innovations. Les lois d'un pays doivent être adaptées à ses besoins. Les besoins du peuple

Canadien, dans son enfance, pour ainsi dire, sont simples, ses lois devraient l'être semblablement, sans continuellement y jeter la confusion de nos rapécettes législatives. Qu'a-t-on répondu et que répondra-t-on encore pour justifier l'antiquité, la nécessité, dit-on, d'une telle loi? Que c'était pour préparer, forcer le peuple à s'instruire de ses droits politiques, en stimulant sa bourse de clairvoyance pour l'avenir. C'était l'argument en chef du magicien lord Sydenham. Il a bien pu trouver en dehors du peuple des approbateurs de l'union des Canadas, de presque toutes ses lois spéciales; mais le peuple est encore là qui réproouve ces actes, entre autres, l'acte municipal dont il a doté le pays uniquement dans un intérêt qui n'était pas celui du Bas-Canada—puisque le Bas-Canada qui dépensait ci-devant tous les ans de 80 à cent mille louis pour ses améliorations publiques, du surplus de son trésor, n'a reçu en échange de l'argent qui lui a été escamoté, que le privilège de se taxer municipalement pour le même objet. On a cité ou l'on pourrait citer les avantages de cette loi aux États-Unis? Le peuple n'est pas encore ici comme aux États-Unis, un peuple souverain, un peuple leur pour de semblables institutions. Les tous leurs districts ruraux sont centralisés dans de petites villes ou villages—là tous les gens se voyent tous les jours et se font part de leurs lumières et s'instruisent. Mais au contraire le peuple canadien disséminé sur une grande surface, vit isolé et ne se réunit que tous les dimanches. Il a bien autre chose à faire et à bien mieux faire que de perdre son temps en réunions municipales par anticipation de son éducation politique. Croyez-vous que les charges onéreuses de maires, d'échevins, et les amendes par-dessus le marché, s'ils ne remplissent pas les devoirs que leur imposera cet acte, ne sont pas capables de produire de la perturbation populaire. Leurs déplacements d'une à dix lieues dans chaque comté pour se rendre aux assemblées trimestrielles, leur dérogation, enfin des devoirs de toutes sortes à remplir à leurs dépens, bien entendu, sont autant de taxes révoltantes. Croyez-vous que tout cela soit d'accord avec les moyens pécuniaires des habitans qui seront élus et qui auront à remplir des obligations si onéreuses, dérivées de leurs intérêts, en les forçant de s'éloigner, de perdre de vue la conduite de leurs affaires domestiques, pour mettre à exécution une loi opposée entièrement à leur habitude de vivre en paix. Mais il ne faut pas connaître l'esprit de nos campagnes pour vouloir ainsi les constituer en permanence de législation locale cent fois pire que la législation de cette province pour laquelle nous sommes payés. Ce régime pourrait tout au plus convenir aux villes et villages, mais je crois sincèrement que c'est une mesure inexécutable dans nos campagnes isolées, et conséquemment prématurée.

Je le demande, comment veut-on que de telles institutions progressent, lorsqu'il est notoire que dans presque toutes les paroisses, on a élu dans le but avoué d'en arrêter la marche, les personnes les moins instruites ou celles qui prêchent contre l'éducation. Pour faire disparaître un tel état de choses, il faudrait avant par tous les moyens possibles, encourager, forcer même l'éducation élémentaire dans nos campagnes indépendamment du concours des municipalités. Si l'on veut réellement une bonne loi de municipalité, il vaudrait mieux remettre cette mesure, maintenant qu'elle est imprimée, à une époque plus éloignée; les amendements qui y ont été apportés par un comité de bonne volonté, les membres auraient le temps de pouvoir en étudier toutes les dispositions, pourraient semblablement en conférer avec leurs constituans, et reviendraient autrement appuyés que nous le sommes aujourd'hui pour passer cette loi. Ce bill comprend 78 clauses se trouve tellement lié avec celui qui régie l'éducation que pour apporter quelque changement à ce dernier, il nous faudrait pour ainsi dire les confondre, les confondre en un seul, ce qui à l'époque avancée de la session est une chose qui me paraît extrêmement difficile, même impossible pour en faire une loi satisfaisante, à moins de vouloir faire encore, comme ci-devant, rappeler, amender, et plonger de plus en plus le pays dans la confusion. Ce bill porte une clause d'exaction des plus injustes contre les seigneurs. Je suis fâché que l'on y ait introduit, à moins donc que ce fut pour le rendre populaire au dépend de la justice, un expédient, si évidemment attentatoire à la propriété, au droit des gens. Si ce projet de loi passe il faudra bien s'y soumettre. Ce sera au nom du peuple qui ne le demande pas, qui repousse même de tels changements que l'on promulguera une loi subversive des lois fondamentales de la société, en attaquant ainsi la propriété, en la taxant doublement par un semblant de justice envers le peuple, dont on se sert comme d'un marchepied pour s'élever, faire son chemin dans presque tous les cas à ses dépens et contre la morale publique. On va me demander sans doute par quoi je voudrais remplacer cette mesure? Vaudrait mieux en attendant faire revivre l'ancien régime des grands-voyers, en le modifiant et en l'adoptant aux circonstances du pays.

M. FORTIN pensait qu'après avoir adopté le système des municipalités, il serait impossible de retourner à celui des grands-voyers. Ce système devait continuer à exister et comme la loi actuelle est sur le point d'expirer il était nécessaire d'en passer une autre. Il pensait que la loi de lord Sydenham était bonne sous plus d'un rapport, mais elle était dispendieuse et le peuple lui était opposé. D'ailleurs, elle embrassait quelquefois deux ou trois comtés dans une seule municipalité, ce qui contribuait à empêcher le fonctionnement. Cette nouvelle loi que l'on proposait faciliterait la mise en pratique du principe de lord Sydenham.

M. BADGLEY.—On demande quel avantage aurait ces municipalités de comtés sur les mu-

nicipalités de paroisses. Je dirai en réponse que dans les paroisses il existe tant de petits intérêts en conflit les uns avec les autres que les municipalités ainsi divisées ne pourront jamais fonctionner. Lorsqu'il faut faire des chemins dans la paroisse, tout peut aller convenablement, mais lorsqu'il s'agit de réparer un chemin qui passe dans plusieurs paroisses une difficulté s'élève aussitôt. Les comtés sont d'anciennes divisions, et aussi anciennes que le parlement canadien. Par cette nouvelle organisation on réunirait un grand nombre d'hommes intelligens; beaucoup plus facilement qu'on ne peut le faire dans une seule paroisse. Le montant de l'argent dont on pourra disposer sera aussi plus considérable. On a objecté que la chambre législative chaque année sur ce sujet, et que ce bill pourrait fort bien être changé l'année prochaine. Cela peut être; mais l'objet de la législation en adoptant cette loi, il y a deux ans, était de faire une épreuve, puisqu'elle ne l'a pas faite que pour 2 ans.

M. LA FONTAINE dit que le bill avait été introduit à une période trop avancée de la session; que l'organisation actuelle par paroisses devait continuer à subsister; mais il pensait aussi que l'on pouvait faire en même temps une organisation par comtés. Il ne pouvait pas dire qu'il approuvait le bill. Mais dans quelle position la chambre se trouvait-elle placée? La loi actuelle expirait à la fin de la session, et il était absolument nécessaire de faire une loi si on ne voulait pas jeter tout dans la confusion; pour cette raison, il ne voulait pas prendre sur lui la responsabilité de s'opposer à la mesure. Mais il espérait que l'administration s'abstiendrait de faire passer cette mesure pendant la session; il lui conseillait plutôt de renouveler la loi maintenant en force. Il était fâché que l'hon. procureur-général n'eût pas eu plus de temps pour mûrir cette mesure, parce qu'il était certain qu'elle eût été rédigée plus clairement. Il croyait aussi que la chambre n'aurait pas le temps de donner à cette mesure toute l'attention qu'elle méritait.

M. SCOTT dit qu'il avait été conseiller sous l'ancienne loi des municipalités de district, et qu'il avait trouvé qu'on ne pouvait rien faire avec des divisions de 50 milles d'étendue. Le conseil n'avait jamais pu obtenir les renseignements nécessaires pour en venir à une détermination, et en se fiant aux informations des personnes éloignées, il avait été trompé plus d'une fois. Dans les paroisses, chaque conseiller connaissait parfaitement les localités, et on n'agissait pas aveuglément.

M. Badgley suggéra à M. Chauveau de retirer son amendement, qu'il remettrait son bill à la prochaine session, afin d'avoir le temps de le considérer, et de le préparer, de manière à ce qu'il pût rencontrer les vues du plus grand nombre des membres.

Plusieurs membres crièrent, non, non, et les voix ayant été prises sur l'amendement, la division fut de 10 contre 45.

La chambre se forma ensuite en comité pour la considération du bill.

A NOS ABONNES DES CAMPAGNES.

Le premier semestre de l'année 1847 étant expiré le 1er juillet courant, nos abonnés sont avertis de vouloir bien nous en faire parvenir le montant sans tarder. La meilleure voie pour envoyer ces argents est la MALLE-POSTE. Depuis plusieurs années tous les argents envoyés par la malle nous sont parvenus régulièrement.

Nous espérons que nos abonnés des campagnes voudront bien se conformer à cet avis et nous éviter les frais de collection. Rien n'est plus facile que de mettre quelques piastres en billets dans une lettre et de l'expédier par la malle. Ceux qui nous négligent ne sont pas nos amis.

LES MARTYRS DE LA CHARITÉ.

Encore un martyr de la charité, le Révérend, Senior, Prêtre du Séminaire de Montréal! ancien ministre méthodiste, la candeur et la droiture de son âme jointes à une riche instruction l'ont conduit à la vérité presque sans qu'il s'en doutât. Il couronna par le plus beau des triomphes un apostolat de près de 30 ans. Ainsi notre clergé catholique continu au milieu des désastres publics sa carrière, de dévouement et de sacrifice. Ses rangs s'éclaircissent comme au jour des grandes batailles, mais sans effrayer les survivans; soldats intrépides, ils se contentent de serrer les rangs pour tenir tête à l'ennemi et marchent en avant comme de nouveaux Bayard sans peur et sans reproche affrontant les dangers et la mort. Mais pour les héros de la charité, il n'y a pas de dangers et d'obstacles et périr sur le champ de bataille, c'est triompher.

L'Antiquaire et vénérable maison de St. Sulpice, a soutenu le combat sans faillir à ses traditions de famille et à sa gloire passée. Aux premiers temps de notre Cité, le sang de ses enfans coula sous le fer des Iroquois, les tyrans de cette égérie naissante. Ils furent martyrs de leur apostolat. Leurs frères d'aujourd'hui héritiers de leurs vertus ajoutent à leur héritage de gloire, un titre non moins honorable, celui de martyrs de la charité. Déjà cinq d'entre eux ont reçu leur récompense. D'autres luttent encore entre la vie et la mort ou plutôt entre de nouveaux combats à livrer et les palmes à recueillir. Quinze

d'entr'eux sont en ce moment hors de combat. Ces vides dans les rangs de ce bataillon sacré...

Depuis que MM. les supérieurs ont été obligés d'abandonner les sheds, Mgr. Bourget en a pris l'administration immédiate.

Il est un dévouement et un héroïsme qui pour être dignement loués auraient besoin d'une autre plume que la nôtre.

Les dangers de la contagion, le spectacle de la mort excitent leur courage bien loin de l'intimider. Leurs rangs vont s'éclaircir: 4 sœurs grises ont déjà rendu le dernier soupir.

dont six ont reçu la sanction royale. 37 bills d'une nature privée et locale sont passés dans les deux chambres dont sept ont été sanctionnés.

Durant les dernières séances de la chambre d'assemblée, il n'y a eu que des affaires de routine.

Lundi soir l'allocation des membres proposée d'abord par M. Christie et portée par ce mortifié à £100 a été fixée après quelque discussion à £75.

Le même jour et le lendemain le bill des municipalités a été soumis à la discussion et amendé par le comité de toute la chambre.

Nous espérons, et c'est l'opinion générale en chambre que l'administration n'a pas l'intention de faire sanctionner ce bill durant cette session pas plus que le bill des écoles.

Vendredi matin, M. LaFontaine a fait motion que le greffier en loi de la chambre d'assemblée eut ordre de traduire la Coutume de Paris, en l'accompagnant de notes indiquant les parties de la loi qui ont été changées par la législation subséquente.

Le comité nommé par la chambre pour s'enquérir de l'état des travaux du lac saint-Pierre, a présenté son rapport que nous publierons prochainement tout au long.

Hier soir, M. le receveur-général intima à la chambre que l'administration n'avait pas l'intention de faire passer durant cette session, le bill de l'Université.

L'admission sait très bien aussi, quoiqu'elle ne l'ait pas dit, qu'elle, aurait été battue sur cette fameuse question.

PROCÉDÉS DU BUREAU DE SANTÉ.

Vendredi, 23 juillet 1847.

Une assemblée du Bureau de Santé eut lieu ce soir à 6 heures.

Présents, MM. J. U. Beaudry, Charlebois, Grenier, Spier, T. S. Brown, McNider, Dr. David, Dr. Richelieu, Dr. Peltier, Dr. Godfrey, Dr. Sewell, et Dr. Hall.

Après avoir lu les minutes de la dernière assemblée on les approuva.

Sur motion du Dr. David, secondé par le Dr. Peltier:

Résolu.—Que le secrétaire appelle l'attention de la commission des émigrés sur la nécessité qu'il y a pour l'avenir de prévenir l'encombrement des bateaux prenant des émigrés d'ici, attendu que l'un de ces bateaux fut obligé d'en laisser un grand nombre sur le quai de la Pointe Claire samedi dernier dans l'après-midi, ils furent ramenés à Lachine sur des charrettes, étant presque tous malades.

M. Bowen fit rapport qu'il avait été informé par une personne qui avait été assignée à comparaître comme témoin à la cour du maire aujourd'hui dans un cas de nuisance publique dont on s'était souvenu plaint et vu qu'il n'y avait point de quorum il n'y eut point de cour et qu'après plus amples informations il trouva que la plainte était fondée.

Ordonné.—Que le secrétaire communique une copie du rapport ci-dessus à la corporation à sa prochaine séance.

Le bureau s'ajourna.

Lundi, 26 juillet, 1847.

Une assemblée du Bureau de Santé eut lieu ce soir à 7 heures.

Présents: Son honneur le maire, Dr. David, Dr. Godfrey, Dr. Charlebois, Dr. Peltier, J. Peltier, Larocque, Brown, Spier, Dr. Hall, Dr. Damour, Gienhan, J. U. Beaudry.

On lit une lettre de J. P. Sexton, écr. greffier de la cité, informant le Bureau de Santé que par une certaine résolution passée samedi soir, dans le conseil de ville, il fut ordonné que la somme de £500 soit mise à sa disposition pour établir un hôpital pour la fièvre dans cette cité pour l'usage des citoyens de Montréal.

Sur motion de T. Peltier, secondé par le Dr. Charlebois.

Qu'attendu que sur la requisition de ce Bureau la Corporation de la cité de Montréal

ordonné qu'il soit établi, dans les limites de la cité, un hôpital pour les fièvres (fever hospital) sous la direction de ce bureau et à en même temps ordonné qu'une somme de £300 cours actuel fut mise à la disposition de ce bureau, pour cet objet, il soit nommé un comité de 3 membres dont au moins 2 seront des médecins de ce bureau aux fins de s'enquérir du local le plus convenable pour tel hôpital, du loyer à payer pour icelui comme aussi du coût probable de la pharmacie, des couvertes, draps, paillasses, couchettes et autres objets nécessaires à un tel établissement, du nombre approximatif de médecins, clercs médecins, d'engagés pour le soin des malades et requis pour le dit hôpital, et enfin généralement de tout ce qui est requis pour former, établir et mettre en opération un tel établissement, lequel comité fera son rapport sur tout ce que dessus à ce bureau à la prochaine assemblée mercredi prochain; et que MM. LaRocque, Dr. Hall et Dr. David composent le dit comité.

Le bureau s'ajourna.

J. P. PLAMONDON, Secrétaire.

NOUVELLES LOCALES.

Nous avons encore la douleur d'annoncer la mort de la sœur Bruyère, des dames grises. Elle est décédée vendredi soir, à l'âge de 20 ans. Les sœurs Pomainville et Caron sont en danger.

Les sœurs de l'Hôtel-Dieu qui sont aussi allés aux sheds, paient aussi leur tribut aux fièvres, qui se sont déclarées dans leur maison. La sœur Darche est morte samedi matin âgée de 25 ans. Les sœurs Portelance et Poirier sont très malades.

Les journaux anglais de Montréal publient en ce moment le rapport du bureau du commerce sur les questions financières et économiques à l'ordre du jour; ce rapport se prononce entièrement pour la liberté commerciale. La chose est digne de remarque; car si on se rappelle bien, lors de l'élection des officiers du bureau, les partisans de la protection chantèrent victoire. Ils avaient remporté les élections. Aujourd'hui après avoir attendu à la dernière heure, ils se jettent dans le free trade tête baissée. Que le tarif et les mesures absurdes de l'administration leur soient en aide!

Deux dépêches du gouvernement impérial, viennent d'être publiées. L'une concerne l'émigration qu'on paraît vouloir coloniser dans ces Provinces, et l'autre contient une espèce d'invitation aux Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord de former entre elles une fédération pour des objets de revenu, de douanes, de chemins de fer, postages, etc. Nous reviendrons sur ces deux dépêches.

THÉÂTRE ROYAL.—Samedi soir, Don Cesar de Bazan a été joué avec beaucoup d'éclat et de talent par l'excellente compagnie de notre théâtre. La salle était bien remplie de spectateurs qui ont beaucoup applaudi ce drame intéressant et surtout Wallack le héros de la pièce. Don Cesar de Bazan a été répétée hier soir devant une foule non moins nombreuse et la même pièce sera encore jouée ce soir. Nous conseillons fort aux amateurs d'aller l'entendre.

Nous apprenons avec plaisir que Georges Weekes, etc., a été nommé dimanche dernier, marguillier, en remplacement de feu M. Fleury St. Jean, décédé. La nomination rencontrera l'approbation générale.

Il circule maintenant en cette ville, une pétition à Son Excellence pour demander l'établissement immédiat d'un taux uniforme de postage. C'est par trop fâcheux que le parlement soit prorogé avant d'avoir pourvu sous le nouveau régime, à la réduction des taxes exorbitantes de postage actuel.

Les Fièvres.—Les journaux de cette ville ont bien tort, après tout, de jeter les hauts cris à propos des fièvres. Plusieurs médecins nous assurent que depuis quelques jours la santé de la ville tend à s'améliorer beaucoup.

Le 27 courant, M. Théophile Côté de la paroisse de Nicolet, a été admis à pratiquer comme notaire, et a subi son examen devant le juge en chef Rolland.

Le Col. Young a résigné sa place d'Adjudant Général de Milice, en conséquence, dit-on, de la réduction de son salaire à £750 par année. Le Dr. Jessup a donné avis hier en chambre qu'il demanderait demain, au ministère si l'office doit être aboli.

Le nombre d'émigrants arrivés à Montréal, depuis le 19 au 26 juillet inclusivement, est de 2,790, dont 1,773 ont été expédiés aux frais du gouvernement, vers le H. C.

ÉTAT SANITAIRE DE LA CITÉ.

Retour hebdomadaire des enterrements à Montréal durant la semaine dernière.

Table with 2 columns: Category and Count. Includes Enfants (154), Hommes et femmes mariés (42), Veufs et veuves (14), Garçons et filles (25), Desquels étaient émigrés (80), Résidents (155), Mortalité aux apprentis (202).

APPRENTIS DES ÉMIGRÉS MALADES.

Table with 2 columns: Category and Count. Includes Hommes (680), Femmes (74), Enfants (236-1657), Morts dans les 24 heures (Hommes, 13; Femmes, 9; Enfants, 8-30).

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Le steamer Galveston est entré le 15 de ce mois à la Nouvelle-Orléans, après avoir quitté Vera-Cruz le 8 et touché à Tampico le 10. Le télégraphe électrique nous avait annoncé hier matin le rejet, par le congrès mexicain, des dernières ouvertures du cabinet de Washington transmises par M. Trist; mais les journaux reçus hier soir par la maille ne confirment pas ce caucan télégraphique, et nous demeurons sur ce point dans la même incertitude qu'auparavant.

En ce qui concerne Vera Cruz et Tampico, les nouvelles sont dénuées de toute importance: elles nous apprennent seulement que les prisonniers américains sont définitivement en liberté—sauf les officiers—et qu'ils sont arrivés à 40 milles de cette dernière ville. On écrit aussi que le père Jaranta, l'un des plus intrépides chefs des guerillas qui ont desolés la route de Vera Cruz dans ces derniers temps, menaçait Alvarado d'une attaque et que le capitaine Mayo était sorti pour se mettre à sa poursuite.

Par le fait, le Galveston ne nous apporte aucune nouvelle ni de l'armée ni de la capitale. Les seuls avis de quelque intérêt dont nous sommes redevables à cet arrivage sont extraits du journal El Republicano du 23 et du 30 juin, reçus par la voie de Tampico.

S'il fallait s'en rapporter à un postscriptum du Republicano du 23 juin, il y aurait eu le 24, à Puebla, un conseil de guerre dans lequel un général américain se serait élevé avec force contre le projet de marcher sur la capitale avec moins de 20,000 hommes, attendu que, si dans les divers engagements qu'ils auraient à livrer, les Américains venaient à perdre la moitié de leur effectif, ils se verraient réduits à 4,000 hommes. Le général Worth aurait dit, au contraire, que, pour une armée d'invasion, s'arrêter c'est se perdre; que dans la situation actuelle le moindre mouvement rétrograde aurait de funestes conséquences. Il aurait ajouté fièrement que six ou huit mille Américains suffisent pour combattre 20,000 Mexicains, que le triomphe est certain, et qu'il n'y a pas de raison pour ne pas marcher en avant. Cet avis aurait rallié à lui le général Scott et la majorité des autres officiers, et il aurait été décidé que l'on se mettrait en marche le 23. Seulement le général Scott aurait annoncé l'intention de s'arrêter quelques jours au Rio Frio pour y attendre la décision des Mexicains au sujet de la communication de M. Buchanan.

Au moment où se tenait ce conseil de guerre, les forces des Américains étaient évaluées, par les feuilles mexicaines à 8,500 hommes, et le Republicano dit à ce sujet: "Nous croyons que les Américains ont compromis leur position outre mesure; et, même dans le cas, très peu probable, où ils remporteraient triomphes sur triomphes, leurs victoires mêmes amèneraient leur ruine."

Bulletin Commercial.

Montréal, Mardi, 27 juillet.

Les marchés sont inactifs.

Les avertissements sont en demande à 25s. Gd. et 25s. 9d. pour les deux sortes.

La fleur ne se vend pas aux prix offerts. Deux ou trois lots de belle ont été achetés à 26s. le baril et d'inférieure 22s. 6. à 23s. 9d. Le blé se vend 5s. 6d. à 5s. 9d.

PRIX DES MARCHES.

Montréal, 26 juillet, 1847.

Table with 3 columns: PROVISIONS, s. d., p. d. Includes POTASSE, PERLASSE, FLEURS, BEUF, LARD, FROMAGE AMÉRICAIN.

Naissances.

Lundi, le 26 du courant, la dame d'Edouard Demers, 6er, a mis au monde une fille. Dimanche, le 25 du courant, madame Robert LeMoine a mis au monde une fille. En cette ville, le 20 courant, la dame de Joseph Augustin Cardinal, 6er, a mis au monde une fille.

Mariages.

A Trois-Rivières, le 21 du courant, par le Rév. M. Cook, V. G. Augusto J. Duchesnay, 6er, de St. Ours, à Angélique, seconde fille de feu l'hon. Hughes Haney. En cette ville, le 20 du courant, par messire Fay, M. Antoine Favreau, marchand, à Dello Amélie Sanders, tous deux de cette ville. A Ellenwood, près de Burlington, Vt., le 21 du courant, par le rev. M. Converse, D. H. Wood, 6er, greffier de la cour des banqueroutes, de cette ville, à Dlle Almira T. Catlin, la plus jeune des filles de Guy Catlin, 6er, de Burlington.

Décès.

Vendredi, le 22 du courant, à l'âge de trois mois et sept jours, Victoire Félicie, enfant de M. A. Jacques, imprimeur. En cette ville, le 23, des fièvres typhoïdes, dame Lucie Elphrécie Duché, fille de feu Pierre Boucher, 6er, capitaine au port de Québec, épouse de M. Emilian Mackay, de cette ville. En cette ville, vendredi, des fièvres typhoïdes, M. John Watson, ingénieur du steamboat Queen. En cette ville, M. James Jordan, marchand, âgé de 36. A St. Grégoire Légarand, district de Trois-Rivières, le 12, à l'âge de 37 ans 6 mois. Dame Thérèse Noiset, épouse d'Ant. L. P. DeCourval, 6er, N. F. et maire de Jéu. Cette dame à la fleur de son âge, a vu approcher

le terme de sa carrière ici bas, avec résignation, elle laisse un époux inconsolable et six enfants encore en bas âge. A St. Antoine, le 13, M. Nicholas LeNoir Rolland, âgé de 51 ans.

A St. Thomas, comté de l'Islet, le 21ème jour du courant, à l'âge de 70 ans et 3 mois, Dlle Julia Apollina Bally, de Messali, fille de feu Michel Bally, de Messali, 6er, et de feu Dame Geneviève Aubert de Gaspé, et niece de feu sa grandeur l'ordque de Gaspé, après une maladie cruelle de 22 jours qu'elle a soufferte avec la résignation d'une vraie chrétienne.

A St. Jean Deshaillons, le 13, à l'âge de 51 ans, dame Félicie Thérault, épouse de M. Germain Godreault, ancien marchand de Québec. A Québec, le 20, M. Jean Bte. Belless dit Laroux, charpentier, âgé de 63 ans.

THEATRE ROYAL, Place Dalhousie.

Nouvel engagement de M. Wallack.

GE SOIR, MARDI, DON CESAR DE BAZAN.

MILLE ST. CLAIR ET MIE. HILL, DANSEURONT UN BOLERO ESPAGNOL.

La Soirée se terminera par le drame intitulé

RAISING THE WIND.

Pour les détails voir le programme.



CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ, Hôtel-de-Ville, 26 juillet 1847.

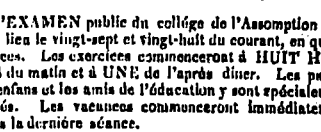
AVIS est par le présent donné que les LIVRES DE COTISATIONS pour l'année courante ont été réunis et placés au Bureau du Trésorier de la Cité, et les propriétaires ou autres qui sont taxés sur ces livres sont priés de payer immédiatement. Si quelque personne se considère lésée par la taxe imposée sur sa propriété réelle ou personnelle, elle peut, pendant trois semaines à compter de cette date, soumettre sa plainte en s'adressant par écrit à un comité nommé pour s'enquérir des surcharges, accompagné des taxes et autres titres. 27 juillet.

INSTITUT CANADIEN.

LES MEMBRES DE L'INSTITUT CANADIEN sont avertis qu'il y aura JEUDI prochain, une ASSEMBLÉE pour affaires importantes. Tous les membres actifs sont priés d'y assister.—27 juillet.

EXERCICES DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.

L'EXAMEN public du collège de l'Assomption aura lieu le vingt-sept et vingt-huit du courant, en quatre séances. Les exercices commenceront à HUIT HEURES du matin et à UNE de l'après diner. Les parents des enfants et les amis de l'éducation y sont spécialement invités. Les vacanciers commenceront immédiatement après la dernière séance. J. B. DUPUY, PRAZ. L'Assomption, 12 Juillet, 1847.



LES SOUSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer au public qu'il leur semblerait de le bateau à vapeur, l'POREGON, pour la saison comme suit:

DÉPART. De Boucherville, tous les matins à 4 heures pour Montréal, de 7 du do de De Longueuil, à 5 heures du matin, de 9 du do de De Montréal, à 6 heures pour Longueuil, de 3 du do de De sources de Verannes, à midi pour Montréal, de 5 du do de 51 heures pour Montréal et touchera à Longueuil et Boucherville chaque fois en passant. Prix.—Pour Longueuil, 8 sous. Pour Boucherville, 10 sous. Pour Verannes, 15 sous. J. E. GUILBAULT, H. THOMSON, Capitaine.

23 juillet.

MAISON PARKER. SOURCES DE CALEDONIA.

M. A. PARKER, qui vient d'ouvrir sa maison pour le récept des voyageurs, prend la liberté d'annoncer à ceux qui voudront bien le patroniser que rien ne sera épargné pour rendre leur séjour chez lui agréable et confortable à la fois. La Maison occupe une situation élevée, bien aérée, agréable, vis-à-vis la MAISON DU CANADA, à cent verges des Bains et des Sources; et pour ceux qui veulent un logement tranquille, la conduite de la maison la rend tout à fait convenable. Les chambres sont spacieuses, meublées avec goût, confort et élégance, afin de pouvoir offrir la bonne société et surtout des familles entières, aux termes les plus raisonnables. Ayant demeuré longtemps sur les lieux, étant bien et il a été avantageusement connu aux anciens patrons et amis des Sources de Caledonia, il sollicite respectueusement une part de patronage des nombreux visiteurs de ces Baux Favorites. Il n'y a pas de Barre dans la maison, mais on fournit des Vins à ceux qui en demandent. Prix par mois: 25; par jour, 5s. Sources de Caledonia; 20 juillet 1847.

LE Bureau de la compagnie du chemin de Fer de Champlain et du St. Laurent, à 614, transporté au coin de la place de la Douane, nouvelle bâtisse de M. Dow.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

Hier soir, l'orateur de la chambre d'assemblée lut une lettre du secrétaire civil annonçant l'intention de Son Excellence de proroger le Parlement mercredi le 28 du courant à 4 h. P. M. si l'état des affaires publiques le permettait. Ainsi dans moins de 24 heures nos chambres seront closes. Puisse à Dieu que ce fut la dernière session du Parlement vendu et corrompu, organisé par la politique machiavélique de sir Charles Metcalfe et de son digne ministre William Dmper!

191 bills ont été introduits durant cette session dont cinq par le conseil législatif. 102 ont passé dans la chambre d'assemblée; 77 dans les deux chambres; 13 ont été reçus la sanction royale. 32 des bill qui sont passés par les deux chambres, sont d'une nature publique,

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.



No. 122, RUE ST. PAUL. No. 122, RUE ST. PAUL.

Hardes Faites, Marchandises Seches, &c.

MR. LOUIS PLAMONDON

A L'HONNEUR de présenter au public... un vaste Magasin de Marchandises Seches et d'Habilllements tout faits.

DEPARTEMENTS DES HARDES FAITES.

Table with columns for item names (e.g., Surtouts, Frocks, Gilets) and prices.

HABILLEMENTS FAITS SUR MESURES.

Table with columns for item names (e.g., Habit de Drap superfin, Pantalons) and prices.

M. LOUIS PLAMONDON ayant à son service des Tailleurs habiles... seules et garanties.

LE PETIT 100 MARCHANDISES SECHES

POINT DE SECOND PRIX.

203. MARCHANDISES NOUVELLES. 203.

Premiere Importation de la Saison. J. B. BROWN, Consistant

MARCHANDISES DE PARIS, EN MOUSSELINE DE LAINE française, BAREGES, CHEMISETTES, RUBANS pour Chapeaux, GANTS de la meilleur manufacturo de Paris, FLEURS Artificielles

5,000 PIECES DE TAPISSERIES, de toutes couleurs et d'une grande variété de Patron.

166. TAPIS A L'HUILE. 165.

GRANDE VARIETE DE PATRONS ET DE COULEURS. A VENDRE PAR M. A. T. LESPERANCE

4000 verges de Tapis FLEURIS A HUILE, de Patron magnifiques et variés

CHAPEAUX de LONDRES. MAISON de Chapellerie de LONDRES

REÇU par les derniers arrivages d'Automne, par le Great Britain et le Lady Nelson

A. & T. LESPERANCE, RUE ST. PAUL, NO. 78 & 82

Porte voisine de M. L. P. Boivin, Orfèvre, Bijoutier,

VIENNENT de recevoir une partie de leurs MARCHANDISES du PRINTEMPS, consistant en Draps fins et supérieurs, Casimirs, Soieries, Subans, Toiles, Lainages et Cantonades en grandes variétés.

CHAPEAUX FRANÇAIS et ANGLAIS des goûts les plus récents. Ils ont toujours en main une collection de HARDES FAITES de toutes espèces, par les meilleurs tailleurs et de matériaux garantis.

MAGASIN DES CHAPEAUX de LONDRES. HENDERSON, FRERE & CIE.

Sont de ce matin, un assortiment complet de CHAPEAUX DE PARIS à la dernière mode, venus par la voie de Liverpool par le Charles Jones maintenant à Québec.—24 mai.

BAINS DE MONTREAL, No. 50, Rue Craig.

Seront maintenant ouverts tous les jours au public, depuis 5 heures A. M. à 10 heures P. M.—Chaque Bain TRENTE SOUS.

Montréal, 30 Avril, 1847. O GARTH.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

Rue Côte, derrière la banque de Montréal,

M. GUILBAULT, à l'honneur d'an noncer aux amateurs de Belle plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, ce qui avec la collection qu'il possédait et ce qu'il reçoit en ce moment d'Europe, forme la collection, la plus étendue, qui ait été offerte en Canada.

Il invite les dames et messieurs à venir la visiter, afin de juger de l'étendue de la collection; on peut voir à l'établissement des espèces de plantes, qu'on ne voit pas dans les états, et même bien rares en Europe, venant des Indes et du Cap de Bonne-Espérance parmi lesquelles il y a des plantes qui ont coûté plus de \$50 chaque, M. G. n'a rien épargné afin d'avoir en Canada une collection qui rivalise avec celle de nos voisins. Il espère que le public saura l'apprécier.

On ne paye rien pour voir.

13 oct.

ARRANGEMENTS POUR 1847.

LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES,

FERA, pendant la saison, DEUX VOYAGES par semaine réguliers entre CHAMBLY et MONTREAL, touchant aux places suivantes sur sa route, savoir:

PLACES DE DÉPARTS.

Table with columns for departure locations (e.g., DE MONTREAL, DE CHAMBLY) and times.

Pour Fret et Passage, s'adresser au Capitaine, à bord.

AGENTS: Sorel, J. MONDOR, St. Charles, J. L. HEBERT, Chamblay, J. O. BUNKER.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL

Patron: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

- W. Workman, Président. Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président. H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeVill, John Tully, Joseph Bonnet, Damae Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, T. Drummond, Nelson Davis, Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts.

LES DÉPÔTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et dimanches (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel.

EXTRAIT.

Table with columns for deposit amounts and dates.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, no. 46, Grande rue St. Jacques, près de l'Ottawa Hôtel.

IMPRIMERIE de la REVUE CANADIENNE.

On exécute avec promptitude toutes sortes d'ouvrages, sous le plus court délai, à des prix réduits. Au désir des abonnés, les impressions sont faites en Europe, leurs en Or et en Bronze.

ÉTABLISSEMENT CANADIEN DE FERRONNERIE, ENSEIGNE de la CHARRUE DOREE.

No. 91, Cois des rues St. Paul et St. Denis

MAISON DE M. FLEURY ST. JEAN.

Le Soussigné a reçu par les derniers arrivages un assortiment complet et général de toute espèce d'articles, en fait de ferronnerie, quincaillerie etc., etc.

—AUSSI— Huiles, Vitres, Peintures, etc., etc., lequel il invite l'attention des marchands de la campagne, de ses amis et du public en général.

15 juin, 1847. JANVIER H. TERROUX.

BIJOUTERIE NOUVELLE.

No 80, RUE ST. PAUL, L. P. BOIVIN, No 80, RUE ST. PAUL.

VIS A VIS LA PLACE JACQUES CARTIER, A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les arrivages du printemps un assortiment considérable d'articles de BIJOUTERIE NOUVELLE et du dernier goût parmi lesquels sont les suivants:

MONTRES ET HORLOGERIE.

Montres de dames émaillées en or, couvertes. De do do do double boîte. Montres de messieurs en or couvertes et double boîte, Lever et Lepine. Montres d'argent levier à ancre, échappement à cylindre et vertical. Horloges de fantaisie montées sur porcelaine et en or avec vases et fleurs. Meilleures Horloges anglaises à ressort et Horloges pour bureaux. Horloges à ressort américaines et de Bureaux. Horloges américaines de huit jours et de 24 heures.

PENDANTS OU BOUCLES D'OREILLES DU NIER GOUT, BIJOUTERIE.

Épingles pour messieurs, Loquets, Coeurs et Croix en or, Ornaments de cou, Chaînes d'or, Chaînes-Gardes, Cachets pour montres, Chaînes d'acier, en sautoir d'or, à Braguette, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en or et acier, Chaînes et Clefs à Montres, d'argent et d'or anglaises et françaises, Boutons d'or et émaillés pour chemises, Anneaux de mariage et tous autres articles de bijouterie importés. Colliers de jais, Lunettes montées en or ou en argent et en argent platé, Longue simple et double montées en or ou en platé, en acier, en émaille, Verres et Lunettes de spectacle de toutes sortes avec boîtes etc., Tabatières en argent, Cuillers et Fourchettes d'argent toutes faites ou faites sur commande, Huiliers plats, Porte-Carafes, Couverts de plats et toutes espèces d'articles de table. Chandeliers, Cabarets, Mouchettes et Coupes d'argent et platés, Gobelets pour enfants, Cuillers et Fourchettes platées en argent d'Allemagne, Couteaux et Fourchettes d'acier, Couteaux à manches blancs d'ivoire, à la douzaine, dito à manche d'écaillé ou de bois, Canifs et Ciseaux, Rasoirs de la meilleure qualité, straps à Rasoirs, Savon et Broses à barbe. Fusils de chasse à un et deux coups, Pistols à cylindre, etc. etc. Flaques à poudre, ceintures à plomb et une variété de caps à percussion.

UN GRAND ASSORTIMENT D'OBJETS D'ART ET DE FANTAISIE, LADIES COMPANIONS.

Écritoires, Boîtes à ouvrages pour dames, boîtes de toilette pour messieurs, boîtes à montres d'écaillés, boîtes et secrétaires de bois rose, Thermomètres, Pots pour l'eau chaude, couverts, Compas de poches.

—ET ENCORE— UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PARFUMERIES FRANÇAISES, PANIERS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS, Etc., Etc.

Montréal, 8 juin, 1847.

A GRAND MARCHÉ! SONT OFFERTES EN VENTE AU-DESSOUS DU PRIX COURANT

MARCHANDISES SECHES Dans le magasin ci-devant occupé par MR. A. HAMILTON, No. 143, rue Notre-Dame. Wm. MALSBURG.

11 mai, 1847.

MARCHANDISES NOUVELLES. Arrivages du Printemps

Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Mahaica, Calcutia, Abdon, Erromanga, Bellanina, Cirer de Lion, Jan, Aque Marina, John Bull, Flora Mair, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment Général en Soieries, Cottonnages, Lainages, Toiles, &c., &c.

JEAN BRUNEAU, No. 140 Rue notre Dame, No. 7 Rue St. Joseph.

Montréal 17 Mai 1847.

AUX ENTREPRENEURS.

LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans le paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debarzatz, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigniorial.

21 mai. E. S. DE ROTTERMUND.

30 PARTS à vendre dans le Steamboat RICHELIEU.

S'adresser à A. & L. ST. LOIS.

20 mai.

HOTEL DES SOURCES DE VARENNE.

LES PROPRIETAIRES des Sources de Varennes ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir leur Hotel pour recevoir les visiteurs durant la belle saison. Vu le patronage qu'on leur a donné l'an dernier, ils ont pu faire

DE GRANDES AMELIORATIONS!

à la maison et dépendances. Ils se flattent que leurs efforts pour rendre le séjour aux EAUX agréables aux visiteurs seront récompensés, et que ceux qui les honoreront de leur visite seront satisfaits. Leur charges seront raisonnables, c'est-à-dire \$1 par jour; \$6 par semaine. La table sera fournie avec tout ce que les marchés de Montréal pourront offrir de mieux. Quant aux bienfaits que les invalides et les malades peuvent retirer de l'usage des eaux, ils sont assez connus qu'il est inutile d'en parler. Varennes, 1er juin, 1847.

BEAUDRY & FRERE

No. 124, RUE NOTRE-DAME, (VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.)

INFORMENT respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur assortiment général de marchandises du printemps, parmi lesquelles se trouvent le meilleur choix de

CHAPEAUX DE PAILLE ET DE FANTAISIE,

pour Dames, qui ne laissent rien à désirer de mieux, avec belles fleurs françaises de tous genres, pantalons français, patrons de Robe d'une étoffe et gout nouveau, Châles cashmere et satin, étoffe à gantalon et veste, etc.—Aussi, BOUTONS A VESTE AVEC GASTO ET FEUILLE D'ERABLE.

Montréal, 21 mai 1847.

IMPORTATION DU PRINTEMPS MARCHANDISES NOUVELLES.

M. ALEXANDER SIMPSON,

ANNONCE respectueusement aux dames et au public de Montréal, l'arrivée par l'Erromang, de partie d'un des plus beaux et des plus considérables assortiments de CHALES qui ait jamais été importé en cette Province, dont le plus grand nombre sera offert au prix des manufacturiers.

—AUSSI— Une grande variété d'étoffes fashionables pour HABILLEMENTS DE DAMES. 500 Collets et Chomissottes du plus beau travail à l'aiguille, des plus nouveaux patrons A MOITE PRIX. Chapeaux, Rubans, Fleurs, Gants, Bas, Dentelles etc. etc., TOUT NOUVEAUX. Les marchands sont invités à examiner différents lots de Châles, que pour le genre et le bon marché se rencontreront rarement sur ces marchés. Les modistes peuvent s'approvisionner de petites quantités de toutes espèces de marchandises aux prix les plus bas.

UN SEUL PRIX DEMANDE. No. 175, rue Notre-Dame, l'Ancienne Banque d'Épargne. 1er juin 1847.